

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

Décision du 3 décembre 2013 relative à la consultation publique sur le projet de référentiel pour l'écolabel des produits de la pêche maritime

NOR : TRAM1324508S

Le directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),
Vu les articles L. 644-15 et D. 646-23 du code rural et de la pêche maritime ;
La commission de l'écolabel des produits de la pêche maritime consultée,

Décide :

Art. 1^{er}. – En application de l'article L. 644-15 du code rural et de la pêche maritime, le référentiel de l'écolabel des produits de la pêche maritime est mis en consultation publique jusqu'au 3 février 2014 inclus.

Art. 2. – Le référentiel est consultable sur le site internet de FranceAgriMer à l'adresse suivante :
<http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Appui-a-la-filiere/Innovation-et-qualite/Ecolabel>

Les observations doivent être adressées par courriel à l'adresse suivante : ecolabel@franceagrimer.fr, en utilisant le formulaire prévu à cet effet (disponible en téléchargement).

Art. 3. – Le directeur général de FranceAgriMer est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 décembre 2013.

E. ALLAIN